

AFFAIRE N° 35

RELOGEMENT DES FAMILLES SINISTREES LORS DE LA DEPRESSION TROPICALE  
CLOTILDA

CONVENTION DE MANDAT A PASSER AVEC LE PACT-REUNION

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un financement pour trente-quatre Logements Evolutifs Sociaux (LES) destinés à reloger les dernières familles sinistrées lors du passage de la dépression tropicale Clotilda a été allouée à la Commune de Saint-Denis sur les crédits de la Ligne Budgétaire Unique 1988.

Ces logements pourront être réalisés en plusieurs groupes sur les terrains communaux cadastrés sections BN n° 145, BT n° 372, BZ n° 615, CP n° 52 et CS n° 521, respectivement sis à Prima, Sainte-Clotilde, la Montagne, Saint-François et Bois-de-Nèfles.

Conformément aux exigences de l'Etat en matière de L.E.S., les terrains d'assiette devront être mis à la disposition des bénéficiaires sous forme de baux à construction d'une durée minimale de vingt ans. Les intéressés délègueront la maîtrise d'ouvrage à la Commune qui collectera les financements et dirigera les travaux.

Pour des raisons d'efficacité et de rapidité, la formule la plus adaptée paraît être de confier la réalisation de l'opération au PACT-REUNION, par le biais d'une convention de mandat.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à passer une convention de mandat avec le PACT-REUNION pour sa réalisation.

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

Commissions des Travaux Publics et du Cadre de Vie

Il s'agit de régler un problème déjà ancien.

Les dernières tractations ont lieu actuellement avec la D.D.E..

A noter que les baux à construction seront d'une durée effective de trente ans.

Commission des Finances

La Mairie attend l'arrêté de subvention qui devrait arriver d'ici fin 1989 pour faire démarrer les travaux.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

